

Collecte OMR et collectes sélectives

C9 - Mode de collecte (% du tonnage collecté)

Définition	Pourcentage du tonnage collecté par les collectivités du territoire considéré desservies par une collecte en porte à porte, une collecte en apport volontaire ou une collecte mixte	Unité : % Indicateur calculé aux niveaux : • National • Régional • Départemental • Collectivité
Déclinaison	Par déchets collectés (type de collecte) : ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)	
Exemple	En 2009, 80 % des tonnages de collecte sélective du verre sont collectés en apport volontaire et 20 % en porte à porte	
Mode de calcul	Rapport entre le tonnage collecté par une collecte en porte à porte, en apport volontaire, ou mixte et le tonnage total collecté sur le territoire considéré.	
Donnée redressée	Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.	